

SCP 102.03

Sous-commission paritaire des carrières de porphyre de la province de Hainaut et des carrières de quartzite de la province du Brabant wallon.

Institution et modifications

- | | | |
|-----|-----------------|-----------------|
| (0) | A.R. 25.04.1979 | M.B. 08.08.1979 |
| (1) | A.R. 25.04.1989 | M.B. 11.05.1989 |
| (2) | A.R. 20.09.1999 | M.B. 01.10.1999 |

Article 1er, alinéa 1er, point 3

Compétente pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs;

à savoir pour les secteurs d'activité suivants :

les carrières de porphyre de la province de Hainaut et les carrières de quartzite de la province du Brabant wallon.